

Département de la DROME

Commune
De
VENTEROL
26110

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 AOUT 2014

~~~~~

Date de convocation : 1<sup>er</sup> août 2014

L'an deux mille quatorze, le six août à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Neuf conseillers en exercice étaient présents, le quorum de huit présents étant ainsi dépassé. Etaient absents :

- Patrice DUC qui avait donné pouvoir à Dominique JOUVE,
- Patrick BLANCHET qui avait donné pouvoir à Rémy VIARSAC
- Jean Claude GRAS, Manuel IMBERT, Cécile MORIN, Olivier EMERIAU, excusés.

Maryse BONNEVIE a été désignée comme secrétaire de séance.

Ce conseil extraordinaire est convoqué en raison de la nécessité de voter en urgence deux délibérations.

### **1) Travaux de restauration de l'église de Venterol, cinquième et dernière tranche**

Il s'agit de conforter le parvis et le mur de soutènement avec enduit de celui-ci, rue Bel Air. Le Maire a renégocié le devis avec l'entreprise VIAL qui a consenti un rabais de l'ordre de 3000 euros.

Par ailleurs, le Maire a contacté le sénateur Besson pour obtenir une subvention sur sa dotation parlementaire. Celui-ci a donné son accord de principe.

Le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le devis de l'entreprise VIAL, soit 15 170,70 € HT,
- de l'autoriser à lancer les travaux,
- de l'autoriser à solliciter officiellement une subvention du sénateur Besson.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2) Répartition sur les deux budgets du montant des marchés de travaux pour la réfection des réseaux et de la voirie de Venterol**

Le Maire rappelle la délibération du 17 février 2014 relative à l'attribution des marchés aux entreprises LAQUET/EIFFAGE (lot 1, voirie) et BRUN/RODARI/FERRAND (lot 2, réseaux). Il rappelle que la construction du réseau d'eau pluviales s'impute sur le budget général.

En conséquence, il y a lieu de ventiler le montant HT des marchés comme suit :

- Lot 1, voirie, soit 258 176,83 € HT sur le budget général
- Lot 2, réseaux, soit 684 665,24 € HT à ventiler pour
  - o 254 300,10 € HT sur le budget général
  - o 430 365,14 € HT sur le budget eau/assainissement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.